

À VOUS LA RÉGION

TOURISME

CRÉATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE TOURISTIQUE

Dans le cadre du Fonds régional pour le tourisme, la Région soutient son offre touristique afin de renforcer l'attractivité de la destination Paris Île-de-France. Cet effort d'investissement devra contribuer à relancer le secteur du tourisme et à construire les bases d'un nouveau tourisme francilien plus résilient et plus durable.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CETTE AIDE ?

Soutenir le développement et la diversification de l'offre touristique par des projets concourant à :

- › La mise en tourisme des sites,
- › L'adaptation de l'offre touristique aux nouvelles exigences de la clientèle régionale, nationale et internationale,
- › L'amélioration de la signalétique touristique et la traduction en langues étrangère des supports de communication,
- › L'amélioration de l'accessibilité aux sites et structures touristiques.

QUI PEUT DEMANDER CETTE AIDE ?

- › Les collectivités locales et leurs groupements,
- › Les établissements publics,
- › Les associations loi 1901 et les fondations,
- › Les entreprises privées,
- › Les entreprises publiques locales,
- › Les établissements d'enseignement secondaire et supérieur,
- › L'État.

QUELS TYPES DE PROJETS

PEUVENT ÊTRE SOUTENUS ?

Quelques exemples :

- Aménagement et développement du parcours visiteurs,
- Développement et création d'outils de médiation,
- Modernisation des espaces accueil et boutique,
- Amélioration de l'accessibilité.

QUELLES SONT LES DÉPENSES

ÉLIGIBLES ?

Sont éligibles les dépenses d'investissement suivantes :

- travaux,
- études pré-opérationnelles,
- études de maîtrise d'oeuvre, de conception ou d'assistance au maître d'ouvrage, de R&D,
- équipement matériel et mobilier,
- investissement immatériel (notamment le développement informatique), signalétique multilingue et sa traduction pour l'ensemble du parcours des visiteurs étrangers,

Le taux d'aide maximal est de 50 % des dépenses éligibles, avec une aide régionale plafonnée à 2 M€.

QUELLES SONT LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ?

Les projets doivent présenter au moins l'un des critères suivants :

- › Création ou maintien de l'emploi local,
 - › Exemplarité en matière de développement durable,
 - › Exemplarité en matière d'accessibilité : amélioration de l'accès aux sites, aux hébergements, aux transports, en particulier pour les personnes en situation de handicap,
 - › Caractère innovant,
 - › Contribution au développement de la destination Paris Île-de-France,
 - › Amélioration de la fréquentation pour les sites touristiques.
- › La demande se fait en ligne sur la plateforme des aides régionales, mesdemarches.iledefrance.fr. L'utilisateur y dispose d'un espace permettant d'interagir avec la Région.

COMMENT

OBTENIR CETTE AIDE ?

Contacts :

Isabelle Zuber

Chargée de mission pour le tourisme,
référente pour les départements 75, 77, 78 et 92

Tél. : 01 53 85 60 50

isabelle.zuber@iledefrance.fr

Bruno Le Corre

Chargé de mission pour le tourisme,
référent pour les départements 91, 93, 94 et 95

Tél. : 01 53 85 59 33

bruno.le-corre@iledefrance.fr

Informations pratiques :

www.iledefrance.fr/fonds-regional-tourisme